

# Dans le premier degré

## Base élèves is not dead

Tel l'Hydre de Lerne, le fichage des élèves n'en finit pas de renaître sitôt qu'on l'ampute d'une de ses têtes. Comme cette créature mythique, ses appendices sécuritaires se régénèrent et se multiplient dès que l'on touche à l'un d'entre eux.

Suite aux rendus du Conseil d'Etat du 19 juillet 2010, le ministère devait revoir sa copie concernant le traitement des données « Base élèves du premier degré » (BE1D) et « Base nationale des identifiants élèves » (BNIE).

Dans un communiqué de presse du 21 octobre 2010, le ministère de l'Education Nationale dit avoir pris toutes les mesures demandées par le Conseil d'Etat dans les décisions rendues le 19 juillet dernier sur les traitements BE1D et BNIE.

Dans ce même communiqué, toujours s'agissant de la BNIE ou de BE1D, le ministère se targue de s'être mis en conformité avec les exigences du Conseil d'Etat et n'hésite pas à avancer que « *l'utilisation de ces bases est donc à ce jour tout à fait régulière* ».

Le ministère, à travers ce communiqué ment par omission et oublie étrangement de parler des décisions du Conseil d'Etat rétablissant le droit d'opposition et déclarant illégales les inetrconnexions entre fichiers. C'est pour le moins fâcheux, pour ne pas dire malhonnête.

Aujourd'hui et face à la triste opération de communication du ministère de l'Education Nationale, le syndicat SUD Education 95 :

- refuse toute utilisation de données à caractère personnel dans des fichiers informatiques qui renseignent déjà et vont renseigner d'autres services que l'Education Nationale
- rappelle que les données chiffrées anonymes sont suffisantes pour la gestion des effectifs
- appelle plus que jamais les parents d'élèves à exercer leur droit d'opposition, rétabli par le Conseil d'Etat, sans se laisser décourager par des chantages illégaux et sans légitimité aucune des Inspecteurs d'Académie ou des Inspecteurs de l'Education Nationale
- exige que les sanctions (retraits de salaire, retrait du poste de direction, mutation d'office) infligées aux directeurs résistants soient annulées
- dénonce la mise en place d'autres fichiers (AFFELNET, APPLIEO, ENT, Livret de compétences, SCONET, SDO) dans l'Education Nationale.

## Encore une attaque contre l'école maternelle

La direction des politiques Familiales et Sociales a envoyé le 29 septembre, une lettre circulaire aux directeurs des caisses d'Allocations Familiales, leur demandant de mettre en œuvre : « les services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ».

Il s'agit donc d'organiser la mise en place des jardins d'éveils. Ces structures qui, rappelons-le, sont payantes sont censées permettre aux familles de mener de front vie professionnelle et vie personnelle. Il est évident qu'elles vont concurrencer les maternelles, contrairement à ce que nous raconte l'Education Nationale (« *l'offre d'accueil proposée doit s'appuyer sur une ouverture annuelle et journalière conséquente supérieure à celle offerte par l'école maternelle* »).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le décret n°2010-613 du 7 juin 2010.

## Casse des RASED

En mars 2010, le ministère annonçait la pérennisation et la stabilisation du paysage institutionnel des RASED. Pourtant, le désengagement du gouvernement met à mal le service public d'éducation qui n'est plus vu qu'en termes de « leviers d'emplois » ou autres « gisements d'efficience ». En clair, faisons fi de la pédagogie et des préoccupations des parents et des élèves et cherchons à supprimer des postes.

L'exemple de la gestion actuelle des RASED en est une illustration dramatique. Après avoir saupoudré des aides ponctuelles et à la carte, surchargé la journée scolaire des élèves les plus fragiles, démantelé les RASED, externalisé l'échec scolaire, dénigré les enseignants des RASED, en mai 2010, le scénario se précise et prévoit la suppression des maîtres G, des maîtres E et même la disparition des psychologues scolaires, ceux-ci étant aujourd'hui transférés au Conseil Régional. Les assistants de vie scolaire déjà en nombre insuffisant et sans formation, démissionnent face aux difficultés de ces emplois, d'autant plus qu'il s'agit d'emplois précaires.

L'aide personnalisée a été imposée mais elle n'est qu'un leurre, qui rationne les moyens et nous savons tous qu'une structure comme le RASED peut permettre à ces élèves en difficulté de prendre goût à l'école et de progresser.